

GEORGE E. MOORE :
FONDER CORRECTEMENT L'ÉTHIQUE
UNE CRITIQUE CORROSIVE DE L'HÉDONISME MILLIEN

D'après MOORE, George Edward, *Principia Ethica*, 1903.

Mémoire réalisé par Paul SELLIER sous la direction de Patrick LANG
dans le cadre du séminaire de philosophie morale et politique
intitulé : « Morale déontologique *versus* éthique utilitariste »

Présentation de l'auteur et de l'œuvre

George Edward MOORE (né en 1873 à Londres et mort en 1958 à Cambridge) est un philosophe anglais qui a œuvré dans plusieurs branches de la philosophie : philosophie morale, épistémologie et métaphysique (on le connaît le plus souvent pour son célèbre « paradoxe de Moore »).

Grand ami de Bertrand RUSSELL (1872–1970), il co-fonde avec lui le mouvement analytique en philosophie. C'est d'ailleurs sous l'influence de RUSSELL que MOORE, qui se consacrait jusqu'alors exclusivement à l'étude des lettres classiques (grecques et latines), en vient à s'intéresser à la philosophie. Dès lors, il dédie sa vie tout entière au travail philosophique universitaire : il enseigne à Cambridge de 1911 à 1939, puis aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est également l'un des maîtres et amis de Ludwig WITTGENSTEIN, de quinze ans son cadet.

MOORE est à l'initiative de l'élaboration d'une méthode minutieuse d'analyse du langage visant à questionner rigoureusement les affirmations philosophiques – souvent problématiques à son sens –, et particulièrement les énoncés moraux, ainsi que certains concepts philosophiques (tels que l'implication) ; et ce toujours dans le souci du respect des subtilités du langage commun. Plutôt qu'un constructeur de systèmes, MOORE est un critique polémiste prolifique, dont deux des thèses importantes sont l'élucidation des propositions et la défense du sens commun en philosophie (le *common sense*, notion à la définition difficile et aux enjeux complexes, qui permet selon lui de connaître des propositions indubitablement vraies, dont la signification profonde reste toutefois à analyser). Nikolay MILKOV, dans *A Hundred Years of English Philosophy*, résume en ces termes le projet philosophique de MOORE : « [...] la tentative d'exercer une juste philosophie, absolument honnête, qui récuse toute théorie ou argument fallacieux »¹. L'objectif ultime de MOORE est ce que MILKOV appelle l'« authenticité philosophique ». Morton WHITE, philosophe américain né en 1917, écrit à propos de MOORE dans son autobiographie qu'il était « la preuve vivante de l'importance en philosophie de l'honnêteté, de la clarté, de l'intégrité et d'une pensée attentive »².

¹ p. 17 (nous traduisons).

² Cité et traduit par F. ARMENGAUD, « George Edward Moore ». In *Dictionnaire des Philosophes K-Z*. Paris : Presses Universitaires de France, 1984, p. 2045.

Les *Principia Ethica*, l'œuvre-phare de MOORE, ont été publiés en 1903. Ouvrage majeur de la philosophie morale du XX^e siècle, les *Principia* ont connu un succès retentissant, dans le monde anglo-saxon essentiellement. MOORE y expose un ensemble de thèses fortes, inédites dans l'histoire de la philosophie.

Les textes choisis par C. AUDARD dans le second volume de son *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, « L'utilitarisme victorien (1838-1903) », sont tirés du chapitre III des *Principia*, qui a pour titre « L'hédonisme ». Dans ces extraits, MOORE critique dans l'ordre qui suit deux des principaux arguments de MILL en faveur du principe utilitariste, à savoir :

La conception selon laquelle seul le plaisir est bon en soi (ce que SIDGWICK appelle « l'hédonisme éthique »), et la conception selon laquelle seul le plaisir est l'objet du désir (ce que SIDGWICK appelle « l'hédonisme psychologique »).

Mais avant de nous plonger dans le texte du chapitre III, opérons un retour sur les acquis de l'argumentation de MOORE jusqu'ici.

I/ Les acquis antérieurs de l'argumentation de MOORE

A) L'impossibilité de définir ce qu'est le « bien »

Au § 7 du chapitre I des *Principia Ethica*, MOORE commence par définir la notion de « définition » : la définition est l'analyse d'un objet de pensée, et toute définition débouche sur ce que MOORE appelle les « notions de genre simple » (ou « qualités simples »), outils élémentaires qui rendent possible l'entreprise de définition : « [...] ces innombrables objets de pensée qui ne sont pas susceptibles d'être définis, parce qu'ils sont les termes absolus en fonction desquels il faut définir tout ce qui *est* susceptible de définition »³.

C'est pourquoi on ne peut « définir » que des objets de pensée complexes (ou « ensembles »), en répondant aux deux questions suivantes : tout d'abord, quelles sont leurs parties (sous-entendu « les plus simples ») ? Ensuite, comment sont-elles disposées les unes par rapport aux autres ?

L'objet de pensée qui préoccupe MOORE est le « bien » : le « bien » est-il simple ou complexe ? MOORE répond : « Mais le jaune et le bien, disons-nous, ne sont pas

³ MOORE, George E., *Principia Ethica*. Trad. de l'anglais par M. Gouverneur, revue par R. Ogien. Paris : Presses Universitaires de France, 1998, p. 50.

complexes : ce sont des notions du genre simple, dont se composent les définitions et avec lesquelles s'achève le pouvoir de poursuivre l'entreprise de définition »⁴.

Au § 9 du chapitre I, MOORE fait une distinction d'importance entre le prédicat (l'adjectif) « bon », qu'il appelle « bien en soi », et le substantif auquel il se rapporte, « le bien ». Subtilité fondamentale : le second, « le bien », c'est-à-dire « ce qui détient le prédicat « bon » » ou « ce qui est bon », est définissable (MOORE annonce qu'il va travailler à définir ce qu'est « le bien » dans l'ouvrage), mais le prédicat « bon » lui-même est par contre indéfinissable, du fait qu'il est un objet de pensée simple, et non complexe, étant admis qu'il n'a pas de parties. La seule relation qu'il entretient est une relation d'identité à lui-même : tout ce que l'on peut affirmer du prédicat « bon » est tautologique (« bon » est « bon »).

Au § 6 du chapitre I, MOORE reformule cette conclusion dans la terminologie kantienne : « Les propositions qui portent sur le bien sont toutes synthétiques, et ne sont jamais analytiques »⁵ : on ne peut pas approfondir, détailler ce qui est contenu dans le prédicat « bon », car rien d'autre que lui-même n'est compris en lui. Le « bon » (sous-entendu « en soi ») est une « qualité unique et indéfinissable »⁶.

Face à cet énoncé, le lecteur se trouve en proie au désarroi, et MOORE en a conscience. Ce qui l'amène à écrire : « Mais, pour décevantes qu'elles puissent paraître, ces réponses n'en sont pas moins d'une importance extrême »⁷. En effet, une fois ces prémisses posées et approuvées, personne ne peut plus affirmer un énoncé du type « le plaisir est le [seul] bien », car cela reviendrait à assimiler le « bien », indéfinissable par nature, à quelque chose d'extérieur à lui et de foncièrement différent de lui (le plaisir, dans le cas présent).

C'est à partir de cette conclusion que MOORE va mettre à mal la doctrine hédoniste de MILL, qui est basée sur ce que MOORE appelle un « sophisme naturaliste ». Pour bien comprendre ce dont il s'agit, nous devons d'abord répondre à la question : « À quelle doctrine MOORE fait-il référence *via* la notion de « naturalisme » ? ».

⁴ MOORE, *op. cit.*, p. 47.

⁵ MOORE, *op. cit.*, p. 46.

⁶ MOORE, *op. cit.*, p. 109.

⁷ MOORE, *op. cit.*, p. 46.

B) Le « sophisme naturaliste »

Au § 26 du chapitre II, le « naturalisme » est présenté par MOORE comme une « méthode particulière pour envisager l'éthique » qui entre en contradiction avec l'éthique même. Le naturalisme pose que l'expression « être bon » *signifie* posséder une « propriété unique d'un objet naturel ou d'une collection d'objets naturels » (reste au naturaliste à déterminer la nature de cette propriété). Or, nous l'avons vu, l'acquis de l'enquête de MOORE est que l'on doit prendre en compte le fait qu'il est impossible de rattacher le prédicat « bon » à quoi que ce soit d'extérieur à lui, de différent de lui, lorsque l'on désire fonder *correctement* l'éthique. Le naturalisme revient pour MOORE à « remplacer » l'éthique par une science naturelle : chez MILL, comme chez beaucoup d'autres auteurs, c'est « la psychologie qui a été cette science de remplacement »⁸.

Revenons-en maintenant au « sophisme naturaliste », que MOORE dénonce au § 10 du chapitre I comme étant un problème d'identité : MOORE admet que « ce qui est bon » (« le bien », définissable par nature (cf. I, A)) peut aussi *en même temps* être autre chose (c'est-à-dire posséder d'autres propriétés que celle d'être bon, détenir d'autres prédicats que le prédicat « bon ») : par exemple être « plaisant », « intelligent », etc. Mais même si l'éthique a aussi pour objectif de « découvrir quelles sont ces autres propriétés qui appartiennent à toutes les choses bonnes » (p. 51), les propriétés en question ne *participent* pas du « bien » ! On ne peut donc pas les assimiler au « bien », décréter qu'elles sont identiques à lui et qu'en les définissant, c'est le « bien » que l'on définit. Commettre le sophisme naturaliste revient à établir artificiellement une relation d'identité fallacieuse entre le « bien » (propriété morale) et autre chose que le « bien » (une propriété naturelle) ; ce que l'hédoniste fait en proclamant que « le plaisir est le [seul] bien ». C. AUDARD écrit dans l'*Anthologie* que d'après MOORE, « tout effort de définition de ce qui a une valeur intrinsèque [...] par autre chose que lui-même » est une « erreur »⁹.

⁸ MOORE, *op. cit.*, p. 86.

⁹ AUDARD, Catherine, « George Edward Moore ». In *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, vol. 2 : « L'utilitarisme victorien (1838-1903) ». Paris : Presses Universitaires de France, 1999, p. 238.

Plongeons-nous maintenant dans le texte du chapitre III des *Principia*, intitulé « L'hédonisme ».

II/ Le problème de l'hédonisme chez Mill

A) MOORE critique la conception selon laquelle seul le plaisir est bon en soi (ce que SIDGWICK appelle « l'hédonisme éthique »)

Nous l'avons vu, soutenir la thèse que « rien d'autre que le plaisir n'est bon en soi » reviendrait à affirmer que « le plaisir est le seul bien », ce qui est selon MOORE rigoureusement impossible. MOORE salue le philosophe anglais Henry SIDGWICK (1838-1900) en lui reconnaissant une « découverte nouvelle » dans le domaine de l'éthique, sur laquelle il appuie son propre raisonnement : SIDGWICK a été le premier et le seul avant lui à avancer que le prédicat « bon » est effectivement inanalysable, et que si l'on pose comme principe l'énoncé « le plaisir est le seul bien » (théorie que SIDGWICK appelle « hédonisme éthique »), on ne peut le faire qu'à titre d'*intuition*, à titre d'évidence. MILL s'oppose à cette conception dans ses écrits, puisqu'il prétend pouvoir apporter des « preuves » au fondement de sa doctrine, et parce que selon lui une thèse n'est acceptable que si elle est validée logiquement.

Il faut tout de suite éclaircir la façon dont MOORE s'oppose à MILL, car elle n'est pas forcément celle que l'on imagine : « En général, les hédonistes recommandent une ligne de conduite qui est très semblable à celle que je recommanderais moi-même. Je ne m'oppose pas à eux sur la plupart de leurs conclusions pratiques, mais seulement sur les raisons sur lesquelles reposent, semble-t-il, leurs conclusions ; et je nie solennellement que l'exactitude de leurs conclusions puisse en quelque façon fonder l'exactitude de leurs principes. Il est souvent possible de parvenir à une conclusion exacte par un raisonnement qui tient du sophisme »¹⁰.

On voit donc que c'est de la teneur du raisonnement des hédonistes que MOORE discute, et que c'est sur le plan théorique, et non sur le plan pratique qu'il s'oppose à eux. De plus, MOORE explique qu'il est très aisé d'abonder dans le sens des hédonistes. Il écrit que l'évidence de l'hédonisme est le premier fruit de la réflexion éthique : en effet, sitôt

¹⁰ MOORE, *op. cit.*, p. 113.

que nous nous mettons à réfléchir sur ce sujet, nous distinguons immédiatement les choses dont nous retirons du plaisir de celles dont nous n'en retirons pas – d'un côté « ce qui est plaisant » et de l'autre ce qui ne l'est pas. Le problème, celui que les hédonistes n'ont pas su cerner, est que l'ensemble de choses « ce qui est plaisant » se rapporte au verbe « jouir » (*to enjoy*), alors que l'ensemble de choses « ce qui est bon » se rapporte au verbe « approuver » (*to approve*). Et ces deux catégories de choses ne se recoupent absolument pas en réalité, car il est évident que « nous n'approuvons pas toujours ce dont nous jouissons »¹¹. MOORE admet que sur ce point le langage commun est trompeur et peut porter à confusion : lorsque nous disons « ceci me plaît » (*I am pleased with this*) – sachant que ce qui nous plaît est ce que nous aimons et ce que nous voulons, en un mot ce à quoi nous tenons – nous employons la grande majorité du temps cette proposition comme un équivalent de « je pense que ceci est bon » (*I think this good*). L'erreur logique consiste à tirer de cet état de fait la proposition selon laquelle « le plaisir est le seul bien ». Pour MOORE, les auteurs qui commettent le sophisme naturaliste sont en fait incapables de différencier les jugements proprement éthiques (ceux qui font intervenir le prédicat « bon », qualité unique et indéfinissable) d'autres jugements naturalistes qui ne font que ressembler aux premiers (ceux qui font, dans le cas présent, intervenir le prédicat « plaisant », qualité manifestement multiple et ardue à définir). De leur conception erronée du problème, ces sophistes concluent à tort que « la seule catégorie qui soit est celle des choses « dont on jouit » »¹².

B) MOORE critique la conception selon laquelle seul le plaisir est l'objet du désir (ce que SIDGWICK appelle « l'hédonisme psychologique »)

MOORE va maintenant s'intéresser aux erreurs de raisonnement que fait MILL dans *L'utilitarisme* de 1863. Au fil de son raisonnement, il va remettre en question les points que MILL pense avoir acquis comme étant des certitudes au terme de son traité. Rappel : MILL définit le bonheur comme « plaisir, et absence de douleur ». Or, il écrit que le bonheur est « la seule chose désirable en tant que fin ». Donc, *a fortiori*, le plaisir (ainsi que l'absence de douleur) est « la seule chose désirable en tant que fin ». MILL ajoute

¹¹ MOORE, *op. cit.*, p. 111.

¹² *Ibid.*

que les « questions des fins ultimes ne sont pas susceptibles de preuve directe » (et réitère cette affirmation plusieurs fois dans son ouvrage), ce avec quoi MOORE est parfaitement d'accord. Ce dernier écrit : « Pour tout ce qui est bon en tant que fin, il faut sans preuve admettre que c'est bon. Jusque-là nous sommes d'accord »¹³. Paradoxalement, MILL essaie de donner une preuve de l'« hédonisme psychologique » et tente par là de le fonder de manière non-arbitraire. Selon MOORE, le problème est que chez MILL, le terme « désirable » est constamment employé comme s'il était équivalent au terme « bon ».

Un premier « acquis » de l'argumentation de MILL est donc que ce qui est « désirable » est ce qui est « bon ». Un second « acquis » de l'argumentation de MILL est que du fait que seul le plaisir est désirable en tant que fin (on trouve ici formulée la thèse de l'« hédonisme psychologique »), alors seul le plaisir est bon.

Ceci nous amène à la question suivante : « Qu'est-ce qui est effectivement désirable ? » Pour MILL, si nous voulons savoir ce qui est effectivement désirable, il nous faut savoir ce qui est *effectivement désiré*. MOORE cite un passage de MILL : « La seule preuve que l'on puisse donner qu'un objet est visible (*visible*) est le fait qu'effectivement les gens le voient. La seule preuve qu'un son est audible (*audible*) est qu'on l'entende : et il en va de même pour les autres sources de notre expérience. De la même manière, pour moi, le seul indice qu'il soit possible de produire qu'une chose est désirable (*desirable*), c'est que les gens la désirent effectivement. »¹⁴ (extrait du chapitre IV : « De quelle sorte de preuve le principe d'utilité est susceptible »)

MILL nous fait comprendre ici que ce qui est « bon » (c'est-à-dire « désirable ») est donc ce qui est actuellement « désiré ».

Pour MOORE, tout ce raisonnement est de nature paralogique. MILL intervertit de manière invalide « ce qui est » (effectivement parlant, du point de vue du fait) et « ce qui *doit* être » (normativement parlant, du point de vue de la valeur). Revenons sur l'exemple précédent : le rapprochement des termes « visible », « audible » et « désirable » est fallacieux, car les termes « visible » et « audible » signifient respectivement « ce qui *peut* être vu » et « ce qui *peut* être entendu », alors que le terme « désirable » signifie « ce qui *doit* être désiré » ou « ce qu'il est bon de désirer ».

¹³ MOORE, *op. cit.*, p. 116.

¹⁴ MILL, John S., *L'utilitarisme*. Trad. de l'anglais par C. Audard et P. Thierry. Paris : Presses Universitaires de France, 1998, p. 86.

Notons qu'en français (comme en anglais), le mot « désirable » recouvre en réalité les deux sens du terme : nous pouvons parler d'une femme « désirable » (cette femme *peut* être désirée), tout comme d'une loi « désirable » (cette loi *doit* être désirée). Cependant, cette constatation ne vient en rien contrarier la démonstration de MOORE.

MOORE explique que l'effectivité du désir humain ne peut donc en aucun cas être le critère d'évaluation de la justesse morale de ce même désir. Le raisonnement de MILL est tautologique : il s'est proposé de mettre en lumière ce que nous devons faire, et a fini par nous expliquer ce que nous faisons effectivement.

Un troisième « acquis » de l'argumentation de MILL est donc que du fait que seul ce qui est « désirable » est effectivement « désiré », alors seul le plaisir (foncièrement bon et désirable, nous l'avons vu) est désiré.

MOORE va maintenant poser la question suivante : est-il vrai que l'on ne désire que le plaisir ?

Pour MOORE, il existe bel et bien une relation universelle entre plaisir et désir, mais ce n'est pas du tout la même que celle exposée par MILL. Au contraire, la thèse de MOORE vient à nouveau mettre l'hédonisme millien en grande difficulté. Pour MOORE, le plaisir n'est pas l'*objet* du désir, mais la *cause* du désir. Sur ce point, le langage commun tend un piège (à l'origine de la confusion de l'« hédonisme psychologique » selon MOORE) qu'il nous faut éviter : lorsque que l'on nous demande « Pourquoi désirez-vous cela ? » (*Why do you desire that?*) et que nous répondons « Parce que c'est là que se trouve le plaisir » (*Because there is pleasure there*), nous nous retrouvons dans l'incapacité de dire si nous concevons le plaisir comme l'*objet* ou comme la *cause* de notre désir. Deux conceptions très différentes l'une de l'autre sont exprimées par la même phrase. Celle de MOORE est la suivante : un plaisir *réel* (ou effectif) est toujours la *cause* du désir. Par exemple, si je désire boire un verre de vin, alors « l'*idée* de boire cause dans mon esprit un sentiment de plaisir, sentiment qui permet de produire cet état d'activité naissante qu'on appelle « désir » »¹⁵. Or, selon MILL, c'est le plaisir que je m'attends à trouver dans la boisson qui est à la source de mon désir. La conception de MILL est donc la suivante : tout désir a pour *objet* le plaisir, et un plaisir *non-réel* (ou non-effectif, parce que non encore atteint), c'est-à-dire une absence de plaisir doublée de la prévision d'un plaisir à venir, est toujours la *cause* d'un désir. Contre MILL, MOORE pense que l'*objet*

¹⁵ MOORE, *op. cit.*, p. 121.

du désir est en fait l'objet de la pensée (dans cet exemple, le *fait* de boire un verre de vin).

MOORE fait donc ici deux distinctions essentielles : d'après lui, il ne faut pas confondre la *cause* (c'est-à-dire « le plaisir que suscite cette pensée ») et l'*objet* du désir (c'est-à-dire l'objet de cette pensée). À ce propos, MOORE cite le philosophe anglais F. H. BRADLEY (1846-1924) qui, dans ses *Ethical Studies* parues en 1876, fait déjà cette distinction entre « une pensée agréable » (*a pleasant thought*) et « la pensée d'un plaisir » (*the thought of a pleasure*). De plus, l'assouvissement du désir, c'est-à-dire la réalisation de son objet, produit effectivement un second type de plaisir. Il ne faut donc pas non plus confondre le premier type de plaisir que suscite en moi l'*idée* de boire un verre de vin (pensée agréable), et le second type de plaisir que suscite en moi le *fait* de boire ce verre de vin, tous les deux étant réels, ou effectifs à deux moments distincts du temps (ce que rejette fermement MILL). La doctrine hédoniste millienne qui postule que l'objet du désir est le plaisir s'effondre à la suite de ce raisonnement montrant que le plaisir est la cause et non l'objet du désir.

De plus, coutumier du fait, MILL continue à se contredire. Il se retrouve enseveli sous l'amas des confusions que nous avons évoquées. Une fois exposé son argument selon lequel le plaisir est la seule chose désirable *du fait qu'il est* la seule chose à être effectivement désirée, il se voit rapidement rattrapé par les événements et dans l'obligation de faire des concessions. Ainsi, il écrit que des objets tels que la vertu ou l'argent sont parfois désirables en tant que fins. Cette nouvelle déclaration entre donc ostensiblement en contradiction avec les précédentes. Contradiction à laquelle MILL va, selon MOORE, vainement tenter d'échapper en ajoutant que lorsque l'on désire des objets tels que la vertu ou l'argent en tant que fins, on les désire en tant qu'ils sont des « parties » (ou « éléments ») du bonheur (cf. *L'utilitarisme*, chapitre IV). À ce stade de son raisonnement, MOORE raille allègrement « l'absurdité méprisable »¹⁶ de MILL dont il reformule l'affirmation comme suit : « [...] ce qui n'est qu'un moyen en vue d'une fin [c'est-à-dire tous les objets autres que le bonheur selon MILL (ceci est donc valable, jusqu'à preuve du contraire, pour la vertu, l'argent, etc.)] est identique à ce qui constitue une partie de cette fin »¹⁷. MILL fait ainsi tomber la barrière qui séparait les moyens des

¹⁶ MOORE, *op. cit.*, p. 124.

¹⁷ MOORE, *op. cit.*, p. 124.

fins, barrière sans laquelle sa doctrine hédoniste perd tout son sens. Le caractère aberrant de cet argument apparaît encore plus clairement lorsque l'on considère la différence de nature entre, d'une part, la réalité matérielle de l'argent et, de l'autre, la réalité spirituelle du sentiment de plaisir et de bonheur. Et MOORE de conclure, non sans humour : « Si c'est cela qu'il [MILL] est conduit à dire, les mots ne servent plus à rien : on ne peut rien distinguer de rien d'autre [...]. On nous dira bientôt [...] qu'un cheval attelé est en fait impossible à distinguer de la Cathédrale Saint-Paul »¹⁸. Ce serait donc par ces voies détournées, percées à jour par MOORE, que MILL serait parvenu à induire son lectorat en erreur.

Dans la conclusion du chapitre III des *Principia* (cf. § 64), MOORE expose un argument supplémentaire visant à décrédibiliser plus encore la doctrine de MILL, laquelle combine de manière fautive l'hédonisme avec l'utilitarisme.

C) Le principe hédoniste et le principe utilitariste sont incompatibles entre eux

Enfin, MOORE va montrer que le principe hédoniste « le plaisir est le seul bien » et la célèbre formule utilitariste « le plus grand bonheur [il faut ici entendre « plaisir »] du plus grand nombre » entrent en contradiction l'un avec l'autre. Il s'avère que la doctrine utilitariste n'est pas hédoniste, du moins pas au sens strict du terme, parce qu'elle présuppose quelque chose de plus que le principe hédoniste. En effet, celui-ci ne porte que sur la quantité de plaisir, et non sur sa répartition parmi les hommes. Or, le principe utilitariste porte sur les deux à la fois, il implique donc autre chose que le simple plaisir : l'existence d'un certain nombre d'individus éprouvant ce plaisir. Le principe utilitariste est donc plus complexe que le principe hédoniste, et va à son encontre en faisant de la *juste* répartition du bonheur sa véritable priorité ; cette préoccupation étant étrangère à la doctrine hédoniste pure que seule concerne la maximisation de la quantité de plaisir. Pour l'hédonisme pris dans sa forme la plus forte, la possession d'une grande quantité de bonheur par une seule personne est aussi désirable que la possession d'un millième d'une égale quantité de bonheur par un millier d'individus. (De plus, il est vrai que le débat concernant la limite numérique idéale d'individus auxquels appliquer

¹⁸ MOORE, *op. cit.*, p. 123-124.

concrètement le principe utilitariste semble être voué à rester sans réponse en dehors du champ de l'arbitraire. Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle que Derek PARFIT fera progresser cette réflexion.) Si malgré cela nous soutenons que la doctrine utilitariste est uniquement fondée sur le principe hédoniste, alors nous devons admettre que si nous visons « le plus grand bonheur *du plus grand nombre* », c'est parce que nous estimons que cette façon de faire semble être le meilleur moyen d'obtenir la plus grande quantité globale de plaisir, ce qui n'est évidemment pas le sens originel et véritable du principe utilitariste.

Conclusion

MOORE, en réfutant l'argumentation de MILL en faveur de la doctrine hédoniste, réfute du même coup son argumentation en faveur de la doctrine utilitariste, la seconde étant en grande partie fondée sur la première. On a vu que MOORE, à la suite de SIDGWICK, critique encore plus violemment que ce dernier la dimension hédoniste de l'utilitarisme, dans le but avoué de permettre à la philosophie morale de s'émanciper vis-à-vis de la psychologie, et plus généralement du naturalisme. Le projet de MOORE est simple : il veut fonder *correctement* l'éthique, ce qu'aucun de ses prédécesseurs ne s'est selon lui montré capable de faire, faute d'avoir convenablement analysé les problèmes à résoudre. L'apport philosophique considérable de MOORE s'est révélé décisif pour la postérité : il marque l'apparition d'une nouvelle façon analytique de penser les questions éthiques. C'est pour cette raison que C. AUDARD écrit que « l'influence de MOORE a donc été très importante, en raison de la nouveauté de son approche plus, sans doute, que de la rigueur des positions qu'il défendait »¹⁹. En effet, c'est la porte vers une nouvelle dimension philosophique que MOORE a ouverte en tentant d'établir les principes fondamentaux des raisonnements éthiques et en laissant en héritage à ses successeurs la tâche de tirer de ces principes les conclusions qui s'imposent (entreprise philosophique d'importance qu'il n'a pas menée à bien de son vivant).

Notons tout de même que MOORE, dans le sixième et dernier chapitre des *Principia*, a théorisé une version alternative de l'utilitarisme classique, dont il a conservé la dimension conséquentialiste mais qu'il a délesté de sa dimension hédoniste.

¹⁹ AUDARD, *op. cit.*, p. 237.

Cette nouvelle forme d'utilitarisme a par la suite été appelée utilitarisme « idéal ». MOORE déclare que le calcul utilitariste est impossible à réaliser dans la pratique car il ne peut y avoir de certitude en matière d'anticipation des conséquences d'une action. Ce constat ne doit pas être un frein à notre activité, bien au contraire ; il va désormais nous falloir prendre un point de repère au sein du champ des probabilités. Dans la perspective d'agir *de la meilleure façon possible* (c'est un expédient), MOORE recommande à son lecteur de se conformer à la moralité conventionnelle de son époque, dont l'expérience lui enseigne qu'elle est fort « utile » (ou bénéfique). C'est ainsi que MOORE redonne toute son importance au « sens commun » dans le domaine de la morale et qu'il résout la tension qui aurait pu subsister entre ce dernier, fondamentalement déontologique (parce qu'avisé de l'impératif du devoir), et le principe conséquentialiste. En dernier lieu, l'utilitarisme « idéal » de MOORE, qui accorde une valeur intrinsèque à certaines situations, nous enseigne que ce sont les états de conscience privilégiés d'amour (éprouvé dans les relations humaines) ou de beauté (éprouvé dans la contemplation des œuvres d'art) qui sont les plus grands biens à poursuivre. Cet idéal résolument individuel et élitiste (du fait qu'il est objectivement inapplicable à une société dans son ensemble) est saisi de manière intuitive par le sujet pensant et ne peut en aucune manière être justifié par la théorie philosophique.

Bibliographie

- * MOORE, George E., *Principia Ethica*. Trad. de l'anglais par M. Gouverneur, revue par R. Ogien. Paris : Presses Universitaires de France, 1998.
- * MOORE, George E., *Principia Ethica*. Cambridge : Cambridge University Press, 1903.

- * AUDARD, Catherine, « George Edward Moore ». In *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, vol. 2 : « L'utilitarisme victorien (1838-1903) », p. 235-263. Paris : Presses Universitaires de France, 1999.

- * ARMENGAUD, Françoise, « George Edward Moore ». In Denis HUISMAN (dir.), *Dictionnaire des Philosophes K-Z*, Paris : Presses Universitaires de France, 1984.

- * BALDWIN, Thomas, « George Edward Moore ». In Monique CANTO-SPERBER (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1996.

- * MILKOV, Nikolay, *A Hundred Years of English Philosophy*. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 2003.

- * MILL, John S., *L'utilitarisme*. Trad. de l'anglais par C. Audard et P. Thierry. Paris : Presses Universitaires de France, 1998.